

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince a désigné S. Exc. M. Dugué de Mac Carthy, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime près S. M. le Roi d'Italie, pour accompagner S. A. S. le Prince Héritaire au couronnement de S. M. le Roi Edouard VII, en remplacement de S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, empêché pour cause de maladie.

Par Ordonnance du 28 mai 1902, M. Alexandre Derevitsky a été autorisé à exercer les fonctions de Consul Général de Russie dans la Principauté de Monaco.

Par Ordonnance du même jour, M. Pierre Alvarez de Toledo y Samaniego, Marquis de Martorell, Capitaine de cavalerie Espagnol au régiment de hussards de la Princesse n° 19, a été nommé Officier de l'Ordre de Saint Charles.

Par Ordonnance du 1^{er} juin 1902, M. Joachim Ramonet y Mendo de Figueroa, Secrétaire de la Légation de Monaco près S. M. le Roi d'Espagne, a été nommé Conseiller de ladite Légation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La cérémonie de la remise des diplômes aux Sociétés chorale et musicales l'*Avenir*, la *Estudiantina* et la *Lyre Monégasque* à l'occasion de l'envoi de leur livre d'or à l'Exposition Universelle de 1900, a eu lieu dimanche, à 3 heures et demie de l'après midi, dans le préau de l'Ecole des Frères de Monaco. Elle a été présidée par M. André, consul de France, ayant à ses côtés M. de Monicault, avocat général ; M. le Ch^r de Loth, adjoint au Maire ; M. le colonel de Christen, commandant supérieur ; MM. les commandants Alban Gastaldi et Jean Plati ; M. Gaubert-Rosse, délégué de la Fédération musicale des Alpes-Maritimes, ainsi que les présidents des trois Sociétés et plusieurs notabilités locales.

Après avoir donné lecture d'une lettre de S. Exc. M. le Gouverneur Général s'excusant de ne pouvoir assister à cette cérémonie, M. le consul André a prononcé une allocution applaudie au cours de laquelle il a fait l'éloge des Sociétés monégasques et leur a souhaité de nouveaux succès. La remise des diplômes a ensuite eu lieu et a été suivie d'un concert qui a permis aux assistants d'apprécier successivement les trois Sociétés présentes.

Drapeaux en tête, les membres de l'*Avenir*, de la *Estudiantina* et de la *Lyre Monégasque* se sont

ensuite dirigés vers la Condamine et ont regagné leur siège social.

M. le docteur Pontremoli vaccinera tous les mercredis, à deux heures de l'après-midi, à l'Ecole des Frères de Monaco.

M. le docteur Onda vaccinera tous les jeudis, à deux heures de l'après-midi, à l'asile des Moulins.

M. le docteur Marsan vaccinera tous les samedis, à neuf heures et demie du matin, au nouvel Hôtel-Dieu.

Messieurs les Propriétaires qui auraient encore des olives à faire triturer sont informés que les moulins à huile seront fermés à partir de dimanche prochain, 15 juin.

Dans sa réunion mensuelle de vendredi dernier, le Comité de l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères de la Principauté a procédé au renouvellement de son Bureau pour l'année 1902-1903.

Ont été élus : Président, M. Auguste Cioco ; Vice-Présidents, MM. Honoré Bellando et Gustave Bérenger ; trésorier, M. Jean Sangeorges ; trésorier-adjoint, M. Albert Crovetto ; secrétaire, M. Alexandre Lorenzi ; secrétaire-adjoint, M. Edouard Vidal.

M. le Maire de Monaco a pris les arrêtés suivants :
 Nous, Maire de la ville de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu les articles 54, 65, 68, 82, 86 et 89 de l'Ordonnance sur la Police générale, en date du 6 juin 1867 ;

Considérant qu'il importe de compléter les dispositions prescrites pour assurer l'exactitude des poids et mesures en usage dans la Principauté ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — La vérification des poids et mesures commencera le 16 juin 1902, et aura lieu de 8 heures à midi et de 2 heures à 6 heures. Elle sera faite par MM. les Commissaires de Police, assistés d'un agent et de M. Devissi, expert désigné à cet effet.

ART. 2. — Tous ceux qui se servent de poids et mesures pour vendre ou acheter seront tenus de les soumettre à la vérification et de payer à l'expert le prix indiqué par le tarif de l'article 8 ci-dessous.

Ceux qui ne se soumettront pas à cette prescription seront poursuivis conformément aux lois et ordonnances.

ART. 3. — La marque de poinçonnage pour l'année 1902 est la lettre D ; tous les poids et mesures devront, en outre, porter le poinçon de la Principauté.

ART. 4. — Le poinçonnage se fera ensuite tous les mercredis, de 8 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, chez M. Devissi, vérificateur des poids et mesures.

ART. 5. — Tous les poids et mesures qui ne seraient pas exacts et qui ne pourraient pas être facilement réparés seront détruits ; tous ceux qui ne sont pas du système décimal seront saisis.

ART. 6. — Après la vérification, MM. les Commissaires de Police s'assureront si tous les poids et mesures marqués comme devant être réparés l'ont été effectivement, et, dans le cas contraire, ils dresseront procès-verbal contre les contrevenants.

ART. 7. — Un état nous sera adressé de tous les marchands chez qui la vérification aura lieu, et les observations afférentes à chacun d'eux.

ART. 8. — *Tarif de la vérification* : une bascule et ses poids, 1 fr. 50 ; une balance et ses poids, 1 fr. ; une romaine, 0 fr. 15 ; un poids ou une mesure quelconque, 0 fr. 15.

ART. 9. — Les assujettis devront posséder le nombre de poids et mesures nécessaires, suivant la nature et l'importance de leur commerce. La série de 100 grammes à 1 gramme sera exigible pour ceux qui vendent en détail.

ART. 10. — Le papier ou la toile dont se servent les marchands pour le pesage de leurs marchandises, ne doit jamais compter sur le poids.

ART. 11. — Le Directeur de la Police, le Commandant des carabiniers, les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Monaco, le 1^{er} juin 1902.

Le Maire,
 Comte F. GASTALDI.

Vu et approuvé :
 Le Gouverneur Général,
 OLIVIER RITT.

Nous, Maire de la ville de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Rappelons aux habitants les prescriptions de l'article 145 de l'Ordonnance du 6 juin 1867, concernant les baigneurs :

ARTICLE PREMIER. — Il est expressément défendu à toute personne de se baigner le long du boulevard, depuis l'établissement des Bains de mer jusqu'à l'usine de l'Electricité, quartier de Monte Carlo.

ART. 2. — Tout individu pourra se baigner sur les plages du Tenao et de Larvotto ainsi que sur les plages du Canton et de Fontvieille, s'il est revêtu d'un caleçon ou de tout autre vêtement.

ART. 3. — Les contrevenants sont passibles d'une amende de 7 à 15 francs, conformément à l'article 191 de l'Ordonnance précitée.

ART. 4. — Le Directeur de la Police et le Commandant des carabiniers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Monaco, le 1^{er} juin 1902.

Le Maire,
 Comte F. GASTALDI.

Un accident de voiture, qui fort heureusement n'a pas eu de conséquences graves, s'est produit jeudi dernier au boulevard du Nord : M. Louis Médecin, propriétaire à Monaco, conduisait un break lui appartenant et dans lequel se trouvaient sa fille, M^{me} Izard, et ses deux petits-enfants, lorsque ayant serré de trop près la droite du boulevard, les roues heurtèrent un tas de gravats qui fit verser le véhicule. Les quatre personnes en roulant sur le sol en furent quitte pour quelques

égratignures, grâce à l'inspecteur de police Durand, qui se trouvant présent, se précipita à la tête du cheval pour l'empêcher de traîner la voiture.

Dans son audience du 5 juin courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Jean Amici, sans profession ni domicile connus, un an de prison (par défaut) pour vol ;

Emile Auzello, boucher à Monte Carlo, appel d'un jugement de simple police le condamnant à vingt-quatre heures de prison et 5 fr. d'amende ; maintient ledit jugement, condamne l'appelant à l'amende et aux frais, pour : 1° vente de viande au-dessus du tarif ; 2° a compris le poids du papier dans celui de la viande vendue.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Service d'Été du 5 Juin 1902

BUREAU DE MONACO

Avenue Saint-Martin

Ouvert au public tous les jours de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de midi.

LEVÉES DE LA BOÎTE

Ligne de Monaco à Marseille, La Turbie, Saint-Jean, Nice, Cabbé-Roquebrune, Menton, Monte Carlo, 6 h. 40 matin.

Monte Carlo, 8 h. 15 matin.

Cabbé-Roquebrune, Menton, 1 h. soir.

Saint-Jean, Villefranche, Beaulieu, Nice, Cagnes, Antibes, ligne de Nice à Paris, Etranger (voie de France), 1 h. 45 soir.

Monte Carlo, 2 h. 15 soir.

Menton, Turbie, Italie, Autriche et correspondances voie de Brindisi, 2 h. 50 soir.

Lignes de Nice à Paris et Cette à Bordeaux, Beaulieu, Villefranche, Nice, 4 h. 45 soir.

Nice, ligne de Nice à Marseille et toutes destinations (voie de France), Italie, Autriche, Menton, 10 h. soir.

HEURES DES DISTRIBUTIONS AU GUICHET ET A DOMICILE APRÈS L'ARRIVÉE DES COURRIERS

Italie, Autriche, toute la ligne de Paris à Nice, La Turbie, Menton, Cabbé-Roquebrune, Monte Carlo, Nice, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, 8 h. 50 matin.

Ligne de Lyon à Nice, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Monte Carlo, 2 h. 40 soir.

Toute la ligne de Paris à Nice, Nice, Saint-Jean, Turbie, Cabbé-Roquebrune, Menton, Italie, 4 h. 40 soir.

SERVICE A PIED DE MONACO A MONTE CARLO et vice-versa

1^{er} Départ, 7 heures mat ; retour à Monaco, 7 h. 55 mat.

2^e Départ, 8 h. 30 mat. ; retour à Monaco, 9 h. 25 mat.

3^e Départ, 2 h. 30 soir ; retour à Monaco, 3 h. 25 soir.

4^e Départ, 4 h. 20 soir ; retour à Monaco, 5 h. 15 soir.

Les chargements doivent être remis au guichet trente minutes avant l'heure de la levée de la boîte du Bureau.

Les 2^e et 3^e distributions sont supprimées les dimanches et jours fériés, ainsi que la troisième levée des boîtes supplémentaires.

BUREAU DE MONTE CARLO

Avenue de Monte Carlo

Ouvert au public tous les jours de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de midi.

HEURES DES LEVÉES DES DEUX BOÎTES DU BUREAU

Menton, Cabbé-Roquebrune, La Turbie, Nice, Saint-Jean, 6 h. 45 matin.

Menton, Villefranche, 12 h. 35 soir.

La Turbie, Beaulieu, Nice, Cagnes, Antibes, Nice à Marseille, Lyon, Paris rapide, France et Etranger (voie du Nord), ligne de Cette à Bordeaux, Grande-Bretagne et Amérique (voie de France), 1 h. 10 soir.

Cabbé-Roquebrune, Menton, Vintimille Gare, Vintimille à Gènes, correspondance pour l'Italie, l'Autriche, la Russie méridionale, la Roumanie, la Bulgarie, la Turquie et la voie de Brindisi, 2 h. 55 soir.

Nice à Marseille, Cette à Bordeaux, France, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Nice, tout l'Etranger, moins l'Italie, l'Autriche et l'Europe méridionale, 4 h. 35 soir.

Menton, Vintimille, Italie, Autriche, Russie méridionale

Roumanie, Bulgarie, Turquie et correspondance pour la voie de Brindisi, 10 h. 10 soir.

Nice à Marseille, Marseille à Lyon, correspondance pour toute la France et l'Etranger (voie du Nord), 11 h. 45 soir.

HEURES DE LA DISTRIBUTION A DOMICILE

Marseille, Toulon, Draguignan, Cannes, Nice, Villefranche-s-Mer, Beaulieu, Monaco, La Turbie, Menton, Italie, Autriche, 9 heures matin.

Paris, Lyon, Valence, Avignon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean, Beaulieu, France et Etranger, 9 h. matin.

Ligne de Lyon à Marseille, Nice, Saint-Jean, Beaulieu, Monaco, Italie, Autriche, 3 h. 15 soir.

Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Paris à Marseille (rapide), Toulon, Cannes, Nice, Saint-Jean, La Turbie, Antibes, Monaco, France et Etranger (moins l'Italie), Menton, Cabbé-Roquebrune 5 heures soir.

SERVICE A PIED DE MONTE CARLO A MONACO et vice-versa

Heures d'arrivée des courriers de Monaco

7 h. 25 matin, 8 h. 55 matin, 2 h. 55 soir, 4 h. 45 soir.

Heures de départ des courriers pour Monaco

7 h. 30 matin, 9 h. matin, 2 h. soir, 4 h. 50 soir.

La levée des objets chargés et recommandés a lieu 30 minutes avant celle des boîtes du bureau.

Les 2^e et 3^e distributions sont supprimées les dimanches et jours fériés, ainsi que la troisième levée des boîtes supplémentaires.

POUR LES VICTIMES DE LA MARTINIQUE

Souscription ouverte sur l'initiative de M. le Consul de France et du Comité de bienfaisance de la Colonie française à Monaco.

Troisième liste

MM. Kohl, 5 francs — Soudrille, 10 — Ch. M., 5 — L.-M. Huck, 5 — Ch. Rubinstein, 5 — J. Schmitt, 5 — E. Guyard, 5 — Verleysen, 5 — Théodore Müller, 5 — Clouet, 5 — A. Mélin, 5 — Sangeorge Amant, 5 — Kurz, 5 — Jérôme, 5 — Garnier, 5 — J. Clément, 5 — Zwerner, 5 — L. Ledin, 5 — Carlon, 1 — Luiggi, 1 — Carli, 1 — Armelin, 1 — Gilly L., 1 — Marc Lonati, 5 — Pauli, 1 — Lanfredi, 1 — Foucard, 1 — Bianchi, 5 — Maraninchi, 5 — F. Barli, 5 — Fissore, 1 — Pitassi, 1 — Pietri, 5 — Cervoni, 1 — Rentz, 1 — Vincent, 1 — A. Clérici, 2 — Vermeil, 3 — Aureglia, 3 — Viale, 2 — Palmieri Arthur, 2 — E. Müller fils, 5 — Bronfort fils, 2 — E. Cressan, 5 — Saint-Denis, 5 — M. Allatère, 2 — E. Stallé, 2 — Marinuzzi, 3 — Canis, 2 — D. Gastaud, 1 — Charles Luca, 2 — E. Comte, 2 — Bergeaud, 5 — Bronfort père, 5 — Bailifard, 2 — Damar, 2 — Jean Courbe, 5 — Charles Lauck, 5 — Brémond Désiré, 2 — Gastaud Jules, 2 — F. Tressens, 2 — Félix Krœnlein, 1 — Robellaz, 1 — Levamis, 5 — H. Nayliès, 2 — Joseph Olivier, 1 — Morachini, 1 — Vatrican J., 1 — Chauvet, 2 — G. Wendling, 2 — Conte J.-B., 2 — Massiani, 1 — A. Blanchy, 2 — Gazzo, 1 — Gastaud J.-B., 1 — Ch. Varican, 2 — Martin, 1 — Almondo, 1 — Bonafède, 1 — E. Saramito, 1 — H. A., 1 — Donati, 3 — Wendling, 2 — H. Bourgeois, 2 — Allavena, 2 — Gaziello, 3 — Turisse, 2 — Danon, 2 — Guizol, 5 — Busch, 2 — B. Sismondini, 1 — Barli, 1 — (Illisible), 1 — Ph. Legris, 5 — Bonafède, 3 — Paul Lauck, 2 — Ramillon, 5 — G. Renucci, 2 — J. Krœnlein, 3 — Bosio, 2 — Ludtmann, 2 — Rochesani, 2 — Buffa, 2 — Boland, 5 — Leotardi, 1 — Abel Marius, 1 — Mussatto P., 5 — Mathis A., 4 — Vigliani, 5 — Perrier, 4 — Marinot, 2 — Bergeaud, 2 — L. Barral, 3 — L. Bœuf, 2 — Dalbouse, 5 — Xhrouet père, 2 — Dozo Frédéric, 1 — Rey, 5 — Quilichini, 2 — Laplace, 2 — Barelli, 1 — Manigley Marcel, 1 — A. Gazo, 2 — Jean Abbo, 2 — Crocicchia, 5 — Potenziani, 2 — Rostan, 2 — Peretti, 3 — P. Bergeaud, 2 — Farina Daniel, 5 — Schultz, 3 — Joseph Courbe, 1 — Rebaudengo, 1 — Mariani, 5 — Belinari, 1 — Casta, 5 — Xhrouet Julien, 2 — Chantrier, 2 — P. Dubois, 5 — Bernardini, 1 — V. Mathieu, 2 — Baerst, 5 — P. Médecin, 2 — Véran, 2 — Tomatis, 1 — L. Médecin, 1 — Jules Baud, 1 — Pacchiandi, 3 — E. Saladini, 5 — J. Manigley, 2 — Tavernier, 2 — Médecin, 2 — Misson, 4 — Gastaud Louis, 1 — Grange Gustave, 5 — Olivier Alphonse, 2 — Dominichetti, 2 — Malacria, 5 — Grange Emile, 5 — Courbon, 1 — Boeri, 5 — Ferrand, 2 — Boniface, 2 — Georges Barbier, 20 — Emm. Barbier, 5 — M^{me} veuve Klæger, 5 — M^{me} Sanders, 5 — d'Alverny, vice-président du Tribunal Supérieur, 20 — Jules Bouscaren, 5 — Pierre-François Luca, 10 — Henri Luca, 2 — Metastase Luca, 2 — Eugène Luca, 1 — Anonyme, 1.

Total....Fr.	531
Montant des listes précédentes.....	14.721
Total général.....	15.252

Quatrième liste

MM. E. Aurégia, 1 franc — Renaud, 1 — Vidal, 3 — Delpiano, 1 — Loubatières, 2 — L. Blanchy, 2 — J. Gazo, 2 — J. Raspar, 1 — Mathis Charles, 2 — Graziani, 2 — Pariot, 2 — Huguet, 2 — Guidoni, 2 — Barruzi, 2 — G. Carpentier, 2 — E. Contesso, 2 — Texier, 3 — Reinhard, 2 — Martin, 2 — Tatin, 2 — Joffredi, 2 — E. Colombe, 2 — Brodur, 3 — J. Médecin, 1 — L. Eck, 5 — Baccalat, 2 — Joseph Magagli, 1 — Heim Alph., 5 — Heim Alexandre, 2 — F. Léoni, 2 — L. Bellando, 2 — E. Joffredy, 2 — J. Cauvin, 2 — Audibert, 2 — Micha, 5 — Trenquier, 2 — Bracon, 2 — Th. Jacquet, père, 5 — Blot Louis, 2 — Roux Jules, 1 — E. D. Ormezzano, 1 — Piratoni, 1 — L. de Lussais, 2 — Guet, 2 — L. Mayan, 2 — L. Nigio, 2 — Césari, 2 — Goguet, 1 — E. L., 2 — Van den Daele, 10 — Ange Hémerly, 4 — Joseph Chiabaut, 4 — André Chiabaut, 4 — Faccioli G., 1 — Cattaneo, 0,50 — Blanchi Aug., 0,50 — Barbéra Louis, 0,50 — Raimondo Dominique, 0,50 — L. Chiabaut, 1 — L. Geraudy, 0,50 — A. Carlin, 0,50 — J. Lautier, 0,50 — Ch. Médecin, 0,50 — J. Gonzalès, 0, 0 — L. Asso, 2 — Anonyme, 1 — Charlet Vincent, 1 — Trucchi J.-B., 0,50 — J. Blanchy, 0,50 — Gastaud, 0,50 — L. Pionzo, 0,50 — Brillada J., 4 — Rocca Jean, 0,50 — Valléro Seb, 0,50 — Maulandi Amédée, 1 — Millo Gaétan, 1 — Gonzalès Louis, 0,50 — Scarlot, 1 — Millo Jean, 0,50 — Formia, 0,50 — Pionzo J.-B., 0,50 — S. Barbéri, 0,50 — Bottero, 0,50 — Staccioli Salésio, 0,50 — Verrando A., 0,50 — D. Giordano, 0,50 — Eléang Rallo, 0,50 — F. Capel, 0,50 — J.-B., Asso, 4 — Mangosio, 1 — Suany, 1 — Barel François, 1,50 — Sorasio J., 0,50 — Ch. Bricchi, 0,50 — J. Littardi, 0,50 — Aimone Georges, 0,50 — Imbert Lazare, 1,50 — A. Cattaneo, 1 — Bossi, 0,50 — J. Cattaneo, 0,50 — Ch. Torelly, 0,85 — F. Devissi, 1,50 — J. Cafasso, 0,50 — Honoré Ottonelo, 0,50 — Durissi J., 0,50 — Gambotto, 1 — Isouard Henri, 1 — P. Bocca, 4 — J.-B. Mauro, 0,50 — Strobietto, 0,50 — D. Stalla, 0,50 — Ch. Faraut, 0,50 — Véran Basile, 2 — Beccu, 0,50 — Honoré Mullo, 1 — L. Millo, 0,50 — Beruti, 0,50 — Mauro, 1,25 — Blanchi Dauphin, 1 — Raimondo, 1 — J. Grinda, 3 — Gallis, 1 — Camous Ant., 1 — J. Dagnino, 0,50 — Basin, 1 — Actis J., 1 — Revelly Joseph, 2 — Trucchi Ant, 1 — Revelli Jean, 1 — Imbert Pierre, 1 — Pionzo J.-B., 0,50 — Dulbecco François, 0,50 — Michel Napoléon, 4 — C. Franco, 5 — B. Franco, 3 — Allavena Roch, 1 — Allavena Joseph, 1 — Pacini André, 2 — Scarlot Bernard, 1 — Montanetti Joseph, 1 — Roure Louis, 1 — Franco Laurent, 1 — M^{lle} L. Cahen, 5 — Vidal, 1,50 — Grinda, 1 — Toma Louis, 1 — M^{me} Sabine Ciais, 1 — Bério, 0,50 — Raimbert, 0,50 — Bosio Rose, 0,50 — M^{me} Caire, 1 — Michel Guerollo, 1 — Emma Marchisio, 0,50 — Conception Saccone, 0,50 — Desportes, chef des magasins généraux de la Société des Bains de Mer, 15 — Grinda Louis, 3 — Scotto, 2 — Sicard Marius, 1 — Bizot, 1 — Giordano, 1 — Henri Olivier, 1 — Bernardini, 1 — Robellaz, architecte, 20 — Ch. Mullot, 5 — Alex. Morin, 5 — Sangeorge François, 5 — Sbarrato, 2 — Gustave Ribière, 5 — H. Palmaro, 3 — Marchisio, 2 — L. Orenge, 1 — V. Capeletti, 0,50 — Nissotti, 0,50 — M^{mes} Georgette Geoffroy, 5 — Nogrète, 2 — Dubos, 1 — Marie Abeilhou, 1 — M. et M^{me} Tanguy, 2 — Victor Mullot, 1 — Verani Dominique, 0,50 — Adèle Tarro, 0,50 — Charlotte Marquet, 0,50 — Madeleine Duranti, 1,50 — Marie Scotto, 1 — Pierre Lanteri, 0,50 — Annonciade Savelli, 0,50 — Cauvin Virginie, 1 — Jeanne Campana, 0,50 — Thérèse Meazza, 0,50 — Ohon Santina, 0,50 — Cappella Annonciata, 0,50 — Malavasi, 0,50 — Donati Thérèse, 0,50 — Cometto, 0,50 — Saccone Marie, 0,50 — Farina, 0,50 — Ceretto Marguerite, 0,50 — Stéphanie Pierre, 0,50 — Magnino Jean, 0,50 — Pollo Joséphine, 0,50 — Zunino Séraphine, 0,50 — Sperenza, 0,50 — Arragno Angéline, 0,50 — Philibert Louise, 0,50 — Julie Saytour, 0,50 — Raimbert Victorine, 0,50 — Vallino Angèle, 0,50 — Octobon Marie, 0,50 — Guillaume Caroline, 0,50 — Quilichini Emilie, 0,50 — Montanetti Antoinette, 0,50 — Rosalie Zoppa, 0,50 — François Zoppa, 1 — Marguerite Badino, 0,50 — Dévotte Spadoni, 1 — Augustine Rocchi, 0,50 — Thérèse Rolland, 0,50 — Maggi Emma, 0,50 — Mariette Giorgis, 0,50 — Jeanne Giuglaris, 1 — Trabaut Elisabeth, 1 — Raffaelli Pauline, 1 — Harmène Cava-gnero, 1 — Minazolli Joséphine, 1 — Eléonor Joséphine, 0,50 — André Caroline, 1 — Bernini Marie, 0,50 — Blanc Modeste, 0,20 — Pellegrino Marie, 0,50 — François Quieto, 1 — Ravera, 1 — Pistonato Victor, 1 — Gallo Marie, 0,50 — Marie Muratore, 0,60 — Bègue Léon, 1 — Bègue Marie, 0,50 — Dévotine Cisladi, 0,60 — Palmero Antoine, 1 — Lenzi Justine, 0,50 — Béraldo Marie, 0,50 — Massa Marie, 0,50 — Nathalie Léoni, 1 — Blanche Passeron, 0,50 — Louise Camia, 0,50 — Victorine Arrigossi, 0,50 — Caroline Spinetta, 0,50 — Olivier Nathalie, 0,50 — Mariami Rose, 0,50 — Montanotti, 0,50 — Ciocco Marie, 0,50 — Marie Bonavita, 0,50 — Jeanne Faccaro, 0,50 — Arrido Blanche, 0,50 — Frola Catherine, 0,50 — Novascone Mar-

guerite, 1 — Anagno Anna, 0,50 — Pissarello Rosalie, 1 — Bodino Louise, 0,50 — Badino Joséphine, 0,50 — Topino Adélaïde, 0,50 — Basili Juliette, 0,50 — Catherine Isoardi, 0,50 — Pauline Cotta, 0,50 — Marie Rolero, 0,50 — Nana Brunetti, 0,50 — Balestra Catherine, 0,50 — Magdeleine Rolero, 0,50 — Guidi Antoinette, 0,50 — Sangiorgio Jeanne, 0,50 — Orenge Julie, 0,50 — Courrier Noémie, 0,50 — Saytour Catherine, 0,50 — Brugnietto Nena, 0,50 — Louise Baldini, 0,50 — Pendillon Justine, 0,50 — Marie Cassadio, 0,50 — Bonasignora Blanche, 0,50 — Campana Antoinette, 0,50 — Saccone Françoise, 0,50 — Saccone Pascaline, 0,50 — Saccone Emilie, 0,50 — Guarnerie Marie, 0,50 — Camous, 0,50 — Rapetti, 0,50 — Carbone Jatherine, 0,50 — Rocca, 0,50 — Grégori Toussainte, 0,50 — Grégori Marie, 0,50 — Savio Emma, 0,50 — Gemma Quietto, 1 — Magnino Catherine, 0,50 — Bozzone Marie, 0,50 — Aonze Honorine, 0,50 — Pendillon Angelin, 0,50 — M Estelly, 20 — M^{mes} Mika, 5 — Joséphine Figure, 5 — Anonyme, 10 — Mercédès Carvalho, 10 — M. Pagès, 50 — M^{me} Blanche Delliott, 5 — M^{me} Noirault, 5 — Un anonyme Chilien, 5 — M^{mes} Joséphine Figure, 10 — Evangelisti Itala, 5 — M. de Padowski, 20.

Total..... fr.	535 »
Montant des listes précédentes..... fr.	15.252 »
Total général..... fr.	15.787 »

Lettre de Paris

Paris, 9 juin 1902.

La constitution du nouveau ministère est chose faite depuis hier et bien que la combinaison Combes ait été ébauchée avant même l'ouverture officielle de la crise, on saura gré à l'honorable sénateur de la Charente-Inférieure d'être arrivé si promptement à former son cabinet, grâce à sa persévérance et à son esprit de résolution.

Décidé à aboutir quand même dès qu'il eut accepté la mission que lui confiait le Président de la République, M. Combes a su surmonter les difficultés qui pouvaient entraver la prompte réussite de ses négociations. Parmi ces difficultés, la plus sérieuse résidait dans l'attribution du portefeuille des finances. M. Rouvier y a mis fin en acceptant la lourde charge de ce portefeuille, tout en posant des conditions, très acceptables d'ailleurs, pour l'élaboration du programme; sa présence dans le nouveau ministère sera accueillie avec satisfaction, aussi bien dans le monde de la finance que par le commerce et l'industrie où il est considéré comme un des seuls hommes capables de résoudre les graves problèmes dus à la présente situation financière. Il faut se féliciter également de voir, au ministère de la justice, un homme de la haute valeur de M. Vallé, dont la grande autorité s'imposera sans doute au Parlement.

Parmi les membres du nouveau cabinet, trois faisaient partie de celui de M. Waldeck-Rousseau : MM. Delcassé, Mougeot et le général André. Six ont déjà été ministres : MM. Combes, qui a été ministre de l'instruction publique dans le ministère Bourgeois; Rouvier, qui a déjà été six fois ministre et une fois président du Conseil, Maruéjols, Delcassé et Trouillot. MM. Mougeot et Vallé ont occupé : le premier, le sous-secrétariat des postes et télégraphes; le second, le sous-secrétariat d'Etat à l'intérieur. Seuls, MM. Camille Pelletan, Chaumié et Doumergue n'avaient jamais fait partie d'un précédent ministère.

Il nous reste à souhaiter longue vie et bon travail aux hommes politiques que la confiance de M. le Président de la République vient d'appeler aux affaires.

* * *

En France, comme d'ailleurs dans le monde civilisé tout entier, on a appris avec joie la fin de la triste guerre qui a désolé pendant près de trois ans, — exactement neuf cent soixante-huit jours, — le Sud de l'Afrique.

La presse anglaise se réjouit d'une solution qui est le triomphe complet de ses espérances, ce qui n'empêche pas tous les journaux de reconnaître hautement l'héroïsme dont les Boers ont fait preuve dans la lutte inégale qu'ils ont si longtemps soutenue contre des forces d'une écrasante supériorité numérique.

D'après les calculs faits pour jusqu'au 31 mars 1902, comprenant par conséquent les dépenses de l'exercice en cours, la dépense totale s'élèvera à 2.297,400 livres st., soit 5,574 millions de francs. Je laisse ce chiffre car, s'il est atténué, les rapatriements de troupes en Angleterre, les rapatriements des Boers et leur réinstallation coûteraient encore des sommes considérables.

Il faut ajouter à ces dépenses celles de la guerre de Chine, et on a le total de 228 millions 984,000 livres st., soit 5,724 millions de francs.

La manière dont les Anglais ont pourvu à ces dépenses

doit être une leçon de finances pour tous les hommes d'Etat du continent.

De cette somme, 152,415,000 livres st., soit 66 %, ont été prélevés par l'emprunt; 13,868,000 livres st., ont été obtenus par la suspension de l'amortissement de la dette; 76 millions de livres st. ou 33 % ont été fournis par des impôts. Sur les 76 millions, il n'y en a réellement que 70 qui aient été employés dans les frais de la guerre.

Voici d'autre part, les pertes subies par l'Angleterre suivant les derniers chiffres officiels publiés à Londres au commencement d'avril dernier :

D'après cette statistique, il y a eu 502 officiers et 5,114 hommes tués, 1,784 officiers et 20,431 hommes blessés, 1,6 officiers et 1,774 hommes morts des suites de leurs blessures, 384 officiers et 4,181 hommes faits prisonniers ou disparus, soit un total de 2,670 officiers et 34,744 hommes mis hors de combat.

Les prisonniers anglais ayant été régulièrement relâchés par les Boers, le total ci-dessus s'en trouve sensiblement réduit. Par contre, le chiffre des décès s'accroît des chiffres dus à la maladie ou à d'autres causes: 313 officiers et 12,403 hommes sont morts de maladie; 5 officiers et 97 hommes sont morts en captivité; 24 officiers et 643 hommes ont succombé par suite d'accidents, enfin 7 officiers et 478 hommes sont décédés après leur rapatriement, ce qui donne, avec les pertes faites sur les champs de bataille et les blessés morts dans les hôpitaux, un ensemble de 1,027 officiers et 20,000 hommes décédés, soit 21,536 hommes morts en tout.

En présence de pareils chiffres, comment ne pas se réjouir au nom de l'humanité, de la cessation des hostilités et de la conclusion d'une paix honorable qui va permettre à l'Angleterre de célébrer avec un éclat considérable et avec un sincère enthousiasme les fêtes prochaines du couronnement de S. M. Edouard VII. L. S.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat à Monaco
Villa de Millo

VENTE SUR LICITATION

Le lundi 7 juillet prochain (1902), à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, et par devant monsieur J.-B. MARESCAL, juge audit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur :

D'UN ÉTAGE DE MAISON

dépendant des successions : 1^o du sieur Marie-Nicolas-Jean MARQUET; 2^o de la dame Marie-Anne VIALE, son épouse, en leur vivant propriétaires, demeurant ensemble à Monaco, et 3^o du sieur Charles-Laurent-André RAYBAUD-MARQUET, ci-après nommé en sa qualité de légataire universel de ladite dame Marie-Anne VIALE, épouse Nicolas MARQUET, aux termes d'un testament reçu par M^e Valentin, notaire à Monaco, le 29 octobre 1896, enregistré; ledit étage situé à Monaco, rue du Milieu, n^o 14, formant un appartement, tenant : au dessus, au sieur Antoine Philibert ou à ses héritiers; au dessous, au sieur Hercule Marquet; à l'est, au sieur Philippe Olivier; à l'ouest, à monsieur Charles Joffredy ou ses héritiers; au nord, la rue du Milieu, et au midi la rue des Briques; cette maison figure au plan cadastral de la Principauté de Monaco sous le n^o 50 (partie) de la section C.

Sur la poursuite de la demoiselle Jeanne-Laurence AYENTE, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Monaco, agissant comme légataire universelle de feu Marie-Nicolas-Jean MARQUET, en son vivant propriétaire demeurant à Monaco, aux termes d'un testament reçu par M^e Corniglion, notaire à Menton, le 17 mai 1901, enregistré à Monaco, le 15 janvier 1902, f^o 62 r^o, c^{es} 2, et suivantes, reçu trois francs, (signé) Carrara, ladite demoiselle AYENTE élisant domicile audit Monaco, en le cabinet de M^e REYMOND, avocat.

Contre la dame Thérèse VIGON, veuve du sieur Charles-Laurent-André RAYBAUD-MARQUET, prise en sa qualité de légataire universelle de son défunt mari, en son vivant élève en pharmacie, demeurant à Nice, aux termes d'un testament reçu par M^e GIRAUD, notaire à Nice, le vingt mars mil neuf cent, enregistré à Monaco le cinq juin mil neuf cent deux, folio 10, case 5. Reçu trois francs (signé) de Guiraud; ladite dame VIGON, élisant domicile en le cabinet de M^e E. Kunemann, avocat à Monaco, rue Florestine.

La vente de cet étage de maison a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, du seize mai mil neuf cent deux, enregistré.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au greffe du Tribunal Supérieur le six juin mil neuf cent deux, ainsi que le constate un acte de dépôt du même jour, enregistré.

La mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé, à la somme de **mille francs** outre les charges, ci..... **1,000 fr.**

Il est ici déclaré que tous ceux qui voudront conserver des hypothèques légales sur l'immeuble mis en vente, devront les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, avocat poursuivant, le neuf juin mil neuf cent deux. (Signé) Suffren REYMOND.

Enregistré à Monaco, le 9 juin 1902, folio 12, verso case 5. — Reçu un franc. Signé : DE GUIRAUD.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur **Lazare PEIRANI**, sellier-bourellier à Monte Carlo, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le 18 juin courant, à 10 heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat,
Villa de Millo, Monaco.

AVIS DE CONTRIBUTION

Les créanciers du sieur **Augustin ROUSTAN**, employé de banque, demeurant précédemment à Monaco, avenue des Citronniers, sont informés qu'une contribution a été ouverte au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, pour la distribution d'une somme de 2,917 fr. 90 provenant de la vente sur saisie des meubles et objets mobiliers dudit sieur **ROUSTAN**.

Ils sont en conséquence invités à se rendre avec leurs titres de créance en la Chambre du Conseil du Tribunal Supérieur, le vendredi 20 juin courant 1902, à 3 heures du soir, à l'effet de se régler amiablement sur la répartition de la somme ci-dessus.

Monaco, le 10 juin 1902.

L'Avocat poursuivant,
Signé : REYMOND.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 14 juin 1902, à 9 heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, tels que: armoires à glace, lits complets, commodes, toilettes, tables, chaises, fauteuils, glaces, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

AVIS

A VENDRE un fonds de commerce de Charcuterie et Comestibles

exploité depuis plusieurs années dans la rue Caroline, avec achalandage et droits au bail.

S'adresser au Syndic de la faillite FRANZANI au Greffe du Tribunal Supérieur.

PERDU le mercredi 4 juin, par un pauvre père de famille, de la rue Caroline à la gare de Monaco, une petite **montre de dame, en argent.**

La rapporter à l'Imprimerie de Monaco, contre récompense.

Étude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit
Notaire à Monaco, rue Grimaldi, 39

VENTE sur LICITATION

le 30 Juin 1902, à 11 heures du matin

à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco

D'UNE GRANDE MAISON

dite MAISON VANDERVINCK

à Monaco, section de la Condamine, à l'angle de la rue Grimaldi et de la rue de la Turbie.

Cette maison comprend sept magasins, caves au rez-de-chaussée, et un restaurant au premier étage.

Mise à prix : 130,000 francs.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1^{er} au 8 Juin 1902

NICE, yacht à vap. <i>Flamingo</i> , fr., c. Giacopelo,	sur lest.
MARSEILLE, b. goél. <i>Marie-Joséphine</i> , fr. c. Guiliani,	houille.
CANNES, b. <i>Tante</i> , fr., c. Caisson,	sable.
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
SAIN-TROPEZ, b. <i>Vengeur</i> , fr., c. Cosso,	vin et bois.
GÈNES, vap. <i>Dea-del-Mare</i> , it., c. Repetto,	remorq. un chal.
SANTO-STEFANO, bal <i>Ciro-Medico</i> , it., c. Salvatore,	charbon.
NEWCASTLE, vap. <i>Granada</i> , angl., c. Davies,	houille.
MARSEILLE, b. goél. <i>Thérèse</i> , fr., c. Albertini,	id.

Départs du 1^{er} au 8 Juin 1902

NICE, yacht à vap. <i>Flamingo</i> , c. Giacopelo,	sur lest.
CANNES, b. <i>Tante</i> , fr., c. Caisson,	—
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
MENTON, y. à vap. <i>Vengeur</i> , fr., c. Cosso,	vin.
GÈNES, vap. <i>Dea-del-Mare</i> , it., c. Repetto,	sur lest.
CANNES, b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

BAINS DE MER DE LA MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour valables 33 jours

1^{er} BILLETS INDIVIDUELS

Il est délivré, du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année, des billets d'aller et retour de bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires suivantes :

Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Menton, Monaco, Monte Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Ces billets sont émis dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. et doivent comporter un parcours minimum de 300 kilomètres aller et retour.

2^e BILLETS COLLECTIFS POUR FAMILLES

Il est également délivré, du 15 mai au 1^{er} octobre de chaque année, aux familles d'au moins deux personnes des billets d'aller et retour collectifs de bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, à prix très réduits, pour les stations balnéaires citées plus haut, ainsi que pour Cette et Juan-les-Pins. — Ces billets émis dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. doivent comporter un parcours simple minimum de 150 kilomètres.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de deux billets simples (pour la première personne), le prix d'un billet simple pour la deuxième personne, la moitié de ce prix pour la troisième et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs. Faire la demande de billets quatre jours au moins avant le départ à la gare où le voyage doit être commencé.

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S'-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

LA « MUTUAL LIFE »

C^{ie} d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général

autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline

MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



Chaises d'Enfants
(dernière création)

EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

ASSURANCES

Auguste CARLÈS

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES : Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances velocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, chalets, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

- PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
- PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
- PLUS DE LITTÉRATURE
- PLUS DE RECETTES DE CUISINE
- PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Imprimerie de Monaco — 1902

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Juin	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
2	760.	759.2	759.1	758.5	758.	24.2	4.5	23.8	22.5	20.2	68	Sud faible.	Beau.		
3	758.	758.	757.8	752.5	756.	23.5	25.	24.8	23.4	23.	74	id.	id.		
4	758.	754.2	757.	757.2	757.5	20	20	23.	23.8	22.	85	id.	Couvert.		
5	756.5	755.9	755.	755.4	754.8	20.2	22.	21.8	21.	20.8	86	id.	Couvert, pluie.		
6	58.	758.5	758.9	759.2	756.8	22.	23.5	21.8	20.6	20.5	82	id.	Nuageux.		
7	757.	756.5	756.	755.	752.5	20.	20.2	20.2	20.	20.	89	Est faible.	Variable, Pluie.		
8	750.	749.1	748.2	750.5	752.1	23	24.2	23.1	21.5	20.	66	S.-O fort.	Beau.		
DATES		2	3	4	5	6	7	8							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima.	25	26.2	24	22.3	23.9	21	26						
		Minima	20	23.	20.	19.8	20	19.2	20						

Pluie tombée : 1^{mm} 5